

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE- INTERNET : www.infogreffe.fr

ME ARLY GUYOT
AVOCAT
30 PLACE DES HALLES
28000 CHARTRES

V/REF : AG/LD
N/REF : 85 B 5 / 2009-A-1751

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 19/06/2009,

Rapport du commissaire à la transformation
- sur la transformation de la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée du
18/06/2009

Concernant la société

CCTB
Société à responsabilité limitée
Barjouville
Zone d'Activité " la Torche "
28630 Chartres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1751 le 19/06/2009

R.C.S. CHARTRES 331 467 878 (85 B 5)

Fait à CHARTRES le 19/06/2009,

Le Greffier



**Société à responsabilité limitée
C C T B
Siège social
Zone d'Activités La Torche
BARJOUVILLE (Eure-et-Loir)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 29 mai 2009 et en application des articles L. 224-3 et 223-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport afin de :

- vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- me prononcer sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

J'ai été informé de l'existence d'aucun avantage particulier.

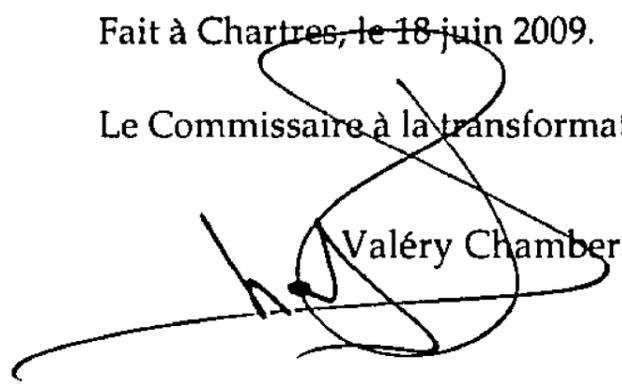
Par ailleurs, la situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'activité de la société se maintient et progresse sur l'exercice 2009,
- la situation financière est équilibrée,
- les états comptables remis en date du 17 juin 2009 n'ont pas fait apparaître d'anomalie significative pouvant remettre en cause mon opinion.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Chartres, le 18 juin 2009.

Le Commissaire à la transformation,


Valéry Chamberaud